

<b>COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL SESSION ORDINAIRE du 24 SEPTEMBRE 2018</b>
---

Présents :

Jean-Luc AUBER  
Vincent BOIZARD  
Patrice GNAHOTO  
Loïc PROGNON

Evelyne BEMUS  
Fabien CHAUSSE  
Bruno LEPINAT  
Gérard RIPARD

Emilie BOUQUIN – BRACQ  
Pierre FABRE  
Antoine MANET

Secrétaire de séance : Gérard RIPARD

Absents : Jean-Paul BERGER, Myriam RÖDIGER,

Procuration : Myriam RÖDIGER à Emilie BOUQUIN - BRACQ

**Objet de la délibération 2018 / 042 – Intégration de la Commune d'Allouis au sein de la Communauté de Communes Terres du Haut Berry**

Par délibération du 5 juin 2018, la Commune d'Allouis a sollicité la Communauté de Communes Terres du Haut Berry pour intégrer son périmètre, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Considérant la proximité territoriale de la Commune d'Allouis avec la Communauté de Communes, le Conseil Communautaire, par délibération du 26 juillet 2018, a décidé d'émettre un avis favorable sur le rattachement de la commune d'Allouis à la Communauté de Communes Terres du Haut Berry, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Il appartient maintenant aux communes membres de la Communauté de Communes Terres du Haut Berry d'émettre un avis sur ce rattachement, conformément à l'article L 5211-18 du CGCT, dans un délai de 3 mois à compter de la notification de la présente délibération. A défaut de délibération dans le délai imparti, l'avis sera réputé favorable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix pour, émet un avis favorable sur le rattachement de la Commune d'Allouis à la Communauté de Communes Terres du Haut Berry, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et avoir étudié les différents devis, décide de retenir la proposition faite par la SARL ISO DEC (Fussy) relative a des travaux d'insonorisation de la salle des associations, cette dépense s'élève à 1 536.88 € HT.

**Délibération 2018 / 043 : Consultable en mairie**

**Objet de la délibération 2018 / 044 – Récompense attribuée aux collégiens titulaires du Brevet des Collèges**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'offrir une carte cadeau FNAC d'une valeur de 40 € aux collégiens ayant obtenu le brevet des collèges listés ci-dessous :

- Sarah INTHAVONG
- Hénola VALLERY
- Lucas ROSSIGNOL
- Candice LEMAITRE
- Eloïse LEFEBVRE
- Etienne CHEVALIER
- Noah MERCIER
- Anthony ESTEVES
- Nicolas CHERRE
- Zoé GENLOT
- Hugoline ELLUIN
- Noam DAUDON

**Objet de la délibération 2018 / 045 – Convention de servitudes avec ENEDIS**

Monsieur Fabien CHAUSSE, Maire – adjoint, agissant pour le Maire empêché, explique au Conseil Municipal qu'une convention de servitudes avec ENEDIS a été passée, que celle-ci doit être authentifiée par Maître DHALLUIN et qu'à ce titre une délibération doit être établie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

✓ accepte l'implantation d'une armoire de transformation constitutive de droits réels au profit de la Société Enedis sur la parcelle sis à Moulins sur Yèvre figurant au cadastre Section A 312 « Chemin Henri Planchon ».

Pour les besoins de sa mission de service public, la Société ENEDIS a sollicité du propriétaire du Fonds servant qu'il mette à sa disposition une emprise de 12 m<sup>2</sup> sur la parcelle ci-dessus désignée, type d'armoire ACMD – Nom de l'armoire ACM PLANCHON.

Le propriétaire du fonds servant consent au bénéficiaire de la servitude le droit d'occuper le terrain ci-dessus désigné sur lequel est installé un poste de transformation et tous ses accessoires alimentant le réseau de distribution publique d'électricité, notamment les canalisations.

Le propriétaire du fonds servant consent au bénéficiaire de la servitude, au titre de cette occupation, un droit réel de jouissance spéciale sur l'emprise de la parcelle, en vue de l'exercice par le bénéficiaire de la servitude de ses missions de service public et de gestionnaire de réseau de distribution.

Les droits et les obligations et les conditions relatifs à cette mise à disposition sont plus amplement détaillés dans la convention déjà signée entre les parties, en date du 9 février 2016, enregistré à Bourges le 4 novembre 2016 bordereau N° 2016 / 10396 Case N° 22. Ladite convention ainsi que son plan délimitant l'emplacement réservé à Enedis seront annexés à l'acte.

✓ accepte la signature de l'acte de constitution de servitude à recevoir par Maître DHALLUIN, Notaire à Bourges (Cher) constatant la réalisation authentique des droits, obligations et conditions stipulés dans la convention ci-dessus désignée,

✓ autorise M. Fabien CHAUSSE, 1<sup>er</sup> adjoint, agissant pour le Maire empêché à signer la présente convention et tous documents se rapportant à cet effet,

✓ confère tous pouvoirs à tout clerc ou collaborateur de la SCP Bergerault, Dhalluin Brungs dont le siège est à Bourges (Cher) 42 Rue Moyenne à l'effet de signer toutes pièces et tous actes nécessaires à l'accomplissement de la résolution prise et d'une manière générale d'effectuer ce qui sera utile et nécessaire à la conclusion du contrat.

A la suite de ces opérations, le mandataire sera bien et valablement déchargé de tous ce qu'il aura Effectué en vertu du précédent mandat et des déclarations du constituant par le seul fait de l'accomplissement de l'opération, sans qu'il soit besoin à cet égard d'un écrit spécial.

#### **Objet de la délibération 2018 / 046 – Indemnités de sinistre**

Le Maire adjoint rappelle au Conseil Municipal les dégâts occasionnés par la tempête en décembre 2017 et du dossier de demande d'indemnisation auprès de l'assurance la SMACL, la réparation de tous les dégâts s'élevant à 7 785.60 €.

La SMACL a adressé un chèque de 7 363.98 € en règlement de ce sinistre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte l'indemnité de sinistre versée par l'assureur et autorise le Maire adjoint à signer tous documents se rapportant à cet effet.

#### **Objet de la délibération 2018 / 047 – Opération « Plantons le décor »**

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal acceptent, à l'unanimité,

- le devis N° DE0149, concernant la commande de plants et de fournitures pour la plantation d'arbres Moulins sur Yèvre, Chemin des Mousseaux et espace vert Rue Paul Bardin, dans le cadre du programme « Plantez le décor » animé par le Pays de Bourges et financé par le Conseil Régional Centre Val de Loire au titre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale 2018 – 2024,
- le plan de financement

Montant total de :	453.00 € HT
A la charge de la commune :	249.15 € TTC
Subvention :	249.15 €